



Apprentis en alternance demission

Par **VANVAN007**, le **20/02/2011** à **09:55**

Bonjour,

Depuis septembre 2011, je prépare un BTM chocolatier en alternance dans une entreprise (A) qui ne convient pas avec mes attentes.

Fin janvier j'ai trouvé une autre entreprise (B) qui accepte de me prendre pour début mars.

J'ai donc adressé ma démission à l'entreprise (A) en recommandé avec AR.

Problème l'entreprise (A) refuse ma démission, elle est dans ces droits, je suis prisonnier de cette entreprise, puis je tout de même partir fin février est ce un abandon de poste?, qu'est-ce que je risque?

Cdt

Par **P.M.**, le **20/02/2011** à **12:56**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez sous quel contrat vous êtes et si c'est un CDD...

Par **P.M.**, le **20/02/2011** à **18:58**

Je m'aperçois que vous indiquez dans votre titre du sujet être en apprentissage, si c'est le cas, passé les deux mois de période d'essai, vous ne pouvez dans votre situation rompre le contrat qu'en accord avec l'employeur, la démission n'existant pas...

C'est ce que vous pourriez encore tenter même si l'employeur n'a pas l'air d'être décidé...